

## Agenda 21 et Charte de l'Environnement - Composition du Comité de Pilotage

**M. CYPRIANI, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : La Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont décidé de s'engager dans une démarche de développement durable avec deux outils complémentaires mais distincts : l'Agenda 21 pour Besançon, la charte de l'Environnement pour la CAGB.

Le 20 février 2003, le Conseil Municipal validait la composition d'un Comité de Pilotage propre à l'Agenda 21.

L'objectif des deux démarches étant identique, une convergence était souhaitable. La concertation avec la CAGB a ouvert la possibilité de mener le travail conjointement. Ce rapprochement aboutit à proposer de créer un comité de pilotage commun aux deux collectivités afin de faciliter l'articulation des deux procédures.

La composition du comité de pilotage est la suivante :

<b>Co-Présidence :</b> <b>M. le Préfet de Département, Préfet de Région</b> <b>M. le Maire de Besançon, Président de la CAGB</b>	
<b>Représentants élus de la Ville de Besançon</b> M. Benoît CYPRIANI Conseiller Municipal délégué à l'Agenda 21, M. Éric ALAUZET, Adjoint à l'Environnement de Besançon, M. Vincent FUSTER, Adjoint à l'Emploi et l'Économie, M. Denis BAUD, Adjoint au Logement, Mme Marie-Marguerite DUFAY, Adjointe à l'Action sociale, M. Michel LOYAT - Adjoint à l'Urbanisme, voirie et transports, M. Christophe LIME, Adjoint au Patrimoine, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Conseillère municipale	<b>Représentants élus de la CAGB</b> M. Gabriel BEAULIEU, 1er Vice-Président de la CAGB, M. Pascal DUCHEZEAUX, Vice-Président de la CAGB, Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente de la CAGB, M. Jacques CANAL, Commission Environnement CAGB (Auxon-Dessous) M. Jean-Marie ROTH, Commission Environnement CAGB (Champvans-les-Moulins) M. Philippe CHANAU, Commission Environnement CAGB (La Vèze) M. Daniel PARIS, Commission Environnement CAGB (Mazerolles le Salin) M. Pierre CONTOZ, Commission Environnement CAGB (Montfaucon) M. Claude BULLY, Commission Environnement CAGB (Thise)
M. le Président du Conseil Régional, M. le Président du Conseil Général,	M. le Président du SYBERT, M. le Président du SM-SCoT,
<b>Représentants de l'État et des organismes sous tutelle</b> M. le Directeur de la DIREN, M. le Directeur de la DRIRE, M. le Délégué Régional de l'ADEME, M. le Directeur de la DDE,	M. le Directeur de la DDAF, M. le Directeur de la DDASS, M. le Directeur de l'Agence de l'Eau RMC, M. le Directeur de l'Inspection Académique,

<p><b>Agents de la Ville de Besançon</b></p> <p>M. Éric ANGUENOT, Directeur de Cabinet.</p> <p>M. Patrick AYACHE, Directeur Général des Services.</p> <p>M. Daniel PENGREC'H – DGAS, service de la population</p> <p>M. Jean-Luc BOYER – DGST, services techniques de proximité</p> <p>Mme Laurence QUINAUT – DGAS, éducation et solidarité,</p> <p>M. Marc DANIEL – DGAS, culture, tourisme et enseignement supérieur,</p> <p>M. Baudouin RUYSSSEN, DGAS, finances et programmation.</p> <p>M. Claude KOESLER – DGAS, ressources humaines</p> <p>M. ANANOS, Directeur du CCAS</p> <p>M. Dominique MARIE, Chargé de mission développement durable + services intéressés.</p>	<p><b>Agents de la CAGB</b></p> <p>M. Jean-Paul VOGEL, DGS de la CAGB,</p> <p>M. André PIETRUCCHI, DGA de la CAGB,</p> <p>Un représentant des services techniques des communes périphériques, Martine GIRAULT</p> <p>M. Loïc DAUTREY, Chargé de Mission environnement-développement durable + services concernés</p>
<p><b>Représentants de la société civile et socio-professionnelle :</b></p> <p>M. le Président de la CCI,</p> <p>M. le Président de la Chambre d'Agriculture,</p> <p>M. le Président de la Chambre des métiers,</p> <p>M. le Directeur du CAUE,</p> <p>Mme la Présidente de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AUDAB),</p>	<p>M. le Président d'Énergie-Cité,</p> <p>Mme la Présidente de l'ASQAB,</p> <p>M. le Président de Espaces naturels comtois,</p> <p>M. le Président Doubs Nature Environnement,</p> <p>M. le Président de l'AUTAB,</p> <p>M. le Président de UFC Que Choisir ,</p> <p>M. le Président de l'Association d'éducation populaire, 2 représentants du Conseil de Développement Participatif (M. MOYSE et Mme ETIEVAN, VP du CDP)</p>
<p><b>Autres Organismes</b></p> <p>1 représentant du Ceddaet</p>	<p>1 représentant d'ACT Consultants</p>

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces propositions.

«**M. LE MAIRE** : Vous savez que nous avons validé un comité de pilotage propre à l'Agenda 21. Il n'y a donc maintenant aucune collusion entre la CAGB et la Ville pour aller dans le même sens, ce qui n'est pas un mal, c'est quelque chose que j'avais souhaité.

**M. Benoît CYPRIANI** : Ce rapport est la manifestation d'un travail en commun pour rapprocher les deux démarches entre la CAGB et la Ville de Besançon. Charte de l'environnement et Agenda 21 sont deux éléments, deux démarches pour le développement durable donc c'était logique de les rapprocher au maximum. On est parti sur deux démarches différentes au début, on les fait converger et on arrivera probablement à quelque chose de très collectif à la fin. Je vous annonce aussi que le comité de pilotage qui ne s'est pas encore réuni devrait le faire très prochainement et que le premier forum du développement durable qui va lancer officiellement la démarche Agenda 21 va se réunir le 19 novembre».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 2 octobre 2003.